

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 12 Décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNault, THUROTTÉ, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, THERY, ZAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur ANDRZEJCZAK (pouvoir à Monsieur AUDIN), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame BOUTON (pouvoir à Madame THOMAS).

Absents : Madame DANDOIS, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

### DELIBERATION N° 19 : SCHÉMA DES ITINÉRAIRES DOUX COMMUNAUTAIRES : CONVENTION DE GESTION.

#### EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le développement des mobilités douces ou actives sur le territoire de La Porte du Hainaut s'inscrit dans une démarche globale. Il s'intègre au PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial et participe à la réduction de l'usage de la voiture et à la décarbonation du territoire. L'usage du vélo participe au maintien de la santé en favorisant l'activité physique, la lutte contre la sédentarité. La mobilité active et l'usage du vélo participent également à l'inclusion sociale par l'accès à la mobilité.

Dans cette dynamique, La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a élaboré et approuvé, par délibération du 13 septembre 2021 un Schéma Intercommunal des itinéraires doux ambitieux. Celui-ci prévoit la création ou le confortement de près de 367 kilomètres de voies cyclables ou mixtes, couvrant l'ensemble des 47 communes de la Communauté d'Agglomération.

La commune de Denain est directement concernée par deux véloroutes (*annexe 1*) :

- Véloroute du bassin minier
- Véloroute forêt de Mormal

Ce schéma des itinéraires doux contribue également à l'attractivité du territoire en promouvant les cheminements et lieux remarquables, tout en facilitant les connexions avec les territoires voisins. Le développement de la mobilité active et du vélo s'inscrit au maillage intermodal en cohérence avec les missions et compétences du SIMOUV, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).

La Porte du Hainaut accompagne par ailleurs ce projet d'une politique d'aide à l'achat de vélos classiques et de vélos à assistance électrique.

# DELIBERATION N° 19 DU 19 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 02/01/2026

Reçu en préfecture le 05/01/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20251219-251219DE\_19-DE

FEUILLE N°2  
S<sup>2</sup>LO

Depuis 4 ans, la commune de Denain renforce ce dispositif intercommunal en accordant une aide financière communale équivalente à 50% de celle attribuée par la CAPH.

Afin de garantir la pérennité et la sécurisation des aménagements cyclables mis en place, la Porte du Hainaut et la Commune souhaitent s'assurer d'une bonne gestion des aménagements et investissements réalisés. À cette fin, une convention de gestion (*annexe 2*) a été élaborée. Elle vise à clarifier et définir les rôles de chacune des deux parties (*Porte du Hainaut et Commune*) concernant les modalités d'entretien de la portion de schéma cyclable située sur le territoire communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 09 décembre 2025 :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de gestion du schéma des itinéraires doux communautaires ou tout document se rapportant à cette affaire.

---

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

---

## **DECISION : ADOpte A L'UNANIMITE.**

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Le Maire

A. LE MAIRE / TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....